

# Tarifs et services des colis

## Aperçu des changements

En vigueur à compter du 16 janvier 2017, à moins d'indication contraire



Le présent aperçu constitue un avis des changements qui ont une incidence sur les services que vous utilisez ou qu'un utilisateur autorisé de votre convention conclue avec Postes Canada utilise. **Veillez communiquer ces renseignements aux représentants appropriés au sein de votre entreprise.**

Voici les produits touchés par les changements apportés aux tarifs et aux services en 2017 :

### Régime intérieur

Priorité<sup>MC</sup>  
Xpresspost<sup>MC</sup>  
Xpresspost<sup>MC</sup> certifié  
Enveloppe bancaire Xpresspost<sup>MC</sup>  
Colis accélérés<sup>MC</sup>  
Colis standard<sup>MC</sup>  
Documents de bibliothèque

### É.-U. et régime international

Priorité<sup>MC</sup> Mondial  
Xpresspost<sup>MC</sup> – É.-U. et International  
Colis accélérés<sup>MC</sup> – É.-U.  
Colis-avion et Colis de surface du régime international  
Petit paquet<sup>MC</sup> – É.-U. et International  
Paquet repérable<sup>MC</sup> – É.-U. et International

## Majoration tarifaire moyenne

Les majorations tarifaires annuelles sont conformes à la pratique adoptée dans ce secteur d'activités, et Postes Canada doit majorer ses tarifs pour demeurer concurrentielle sur un marché en constante évolution.

### Régime intérieur

L'augmentation moyenne totale des tarifs des services de colis du régime intérieur sera de 4,0 % pour la plupart des clients selon leur profil d'expédition individuel; cette augmentation est conforme à l'augmentation de 2016.

### É.-U. et régime international

Les tarifs des services de colis à destination des États-Unis et du régime international, selon les profils d'expédition individuels, augmenteront en moyenne de 2,9 % pour la plupart des clients. Cette majoration reflète les coûts actuels liés aux règlements internationaux, au transport et aux fluctuations des devises.

## Couverture-responsabilité supplémentaire

- **Régime intérieur** : L'achat de l'option Signature sera obligatoire lorsque la valeur de la couverture sera de 200 \$ ou plus (les frais applicables de l'option Signature seront ajoutés à la couverture-responsabilité supplémentaire).
- **É.-U. et régime international** : Le prix de la couverture supplémentaire sera maintenu au tarif actuel de 2,25 \$ par tranche de 100 \$.
- **Priorité Mondial** : Le tarif pour la couverture supplémentaire demeurera à 3,50 \$.

## Élimination du service Priorité pour les bureaux du Service aérien omnibus

On est en train de simplifier le service aux bureaux du Service aérien omnibus. Les services Xpresspost, Colis accélérés et Colis standard continueront à être offerts, tandis que notre service Priorité ne sera plus offert pour les bureaux du Service aérien omnibus. De plus, bien qu'il n'y ait aucun changement à la norme de livraison, la garantie de livraison à temps sera retirée pour les services Xpresspost et Colis accélérés destinés aux bureaux du Service aérien omnibus.